

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° :
2020-CC-07-177

Séance du :
17 DECEMBRE 2020

Nombre de Délégués :

- En exercice : 44
- Présents : 34
- Représentés : 6
- Votants : 40
- Absents : 10

Résultats :

- Pour : 40
- Contre : -
- Abstention : -

Secrétaire de séance :
Pierre BOUFFLET

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **jeudi 10 décembre 2020**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Siégeaient à l'assemblée :

Monsieur ACCIAI Maxime	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LUDMANN Véronique
Madame BENOIST Magalie	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur BLOT Laurent	Madame MARTIN Emilie
Monsieur BOUFFLET Pierre	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur BOULANGER Damien	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre
Monsieur CURTIL Benoît	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Madame PIERA Pascale
Monsieur DIEDRICH Wilfried	Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame REYNAL Sophie
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame ROBERT Marie-Christine
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur GUEDRAS Daniel	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur LAPIE Dominique	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur LESAGE William	Madame TONDELLIER Viviane

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'empêchement, mais étaient représentés :

Monsieur FROMENT Daniel donne pouvoir à Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc
Monsieur GEOFFROY Rémi donne pouvoir à Madame BENOIST Magalie
Monsieur LEFEVRE Sylvain donne pouvoir à Madame LUDMANN Véronique
Madame LOZANO Michelle donne pouvoir à Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur NOCTON Laurent donne pouvoir à Monsieur BATTAGLIA Alain

Ne siégeait pas à l'assemblée mais était représentée par son suppléant :

Madame JAUNET Christel donne pouvoir à Monsieur GROSPIRON Didier

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :

Monsieur BARON Jean-Marc	Monsieur GRANZIERA Gilles
Madame BONGIOVANNI Julie	Monsieur PATRIA Alexis

Modification du tableau des effectifs – Suppression des postes vacants

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 34 présents et 6 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et demande à Monsieur le Vice-Président, Philippe CHARRIER, de procéder à l'examen de la question.

Monsieur le Vice-Président expose aux membres de l'Assemblée délibérante que,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Au regard de l'organisation actuelle des services de la Communauté de Communes et de la définition des besoins par le nouvel exécutif, il est proposé de supprimer du tableau des effectifs les postes énumérés ci-après :

Délibération	Catégorie	Cadre d'emploi	Durée hebdomadaire du poste	Intitulé du poste	Etat du poste
<i>Filière administrative</i>					
2017-CC-05-058 du 24/04/2017	A	Emploi fonctionnel	Temps complet	DGS d'une CC plus de 10 000 habitants	Vacant depuis le 01/02/2020
2018-CC-09-125 du 26/09/2018	A	Attaché	Temps complet	Directeur juridique	Vacant depuis le 26/09/2018
2018-CC-10-134 du 14/11/2018	B	Rédacteur	Temps complet	Chargé de mission PLH/OPAH	Vacant depuis le 14/11/2018
2017-CC-05-057 du 24/04/2017	C	Adjoint administratif	Temps complet	Agent administratif	Vacant depuis le 07/02/2020
2017-CC-05-057 du 24/04/2017	C	Adjoint administratif	Temps complet	Agent administratif	Vacant depuis le 09/09/2020
2020-CC-01-019 du 25/02/2020	A	Attaché	Temps complet	Animateur social MFSi	Vacant depuis le 25/02/2020
2020-CC-01-020 du 25/02/2020	C	Adjoint administratif	Temps non complet : 24/35	Agent social MFSi	Vacant depuis le 25/02/2020
<i>Filière technique</i>					
2017-CC-08-107 du 08/11/2017	B	Technicien territorial	Temps complet	Responsable de service DEV ECO	Vacant depuis le 08/11/2017
<i>Filière médico-sociale</i>					
2017-CC-05-057 du 24/04/2017	A	Assistant socio-éducatif	Temps complet	Animateur RAM	Vacant
2017-CC-07-093 du 25/09/2017	A	Assistant socio-éducatif / Agent social	Temps non complet : 50%	Animateur RAM	Vacant

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE, par un vote au scrutin ordinaire, par 40 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » ,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique en date du 13 novembre 2020 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

DECIDENT A L'UNANIMITE

Article 1 : d'approuver la suppression des postes vacants ;

Article 2 : de modifier le tableau des effectifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, à Senlis, le jeudi 17 décembre 2020,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Guillaume **MARECHAL**
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise